



Mamoudzou, le 8 juillet 2020

Règlement de consultation

Marché n° M20-07

Marché (accord-cadre) de prestations intellectuelles portant sur l'accompagnement dans le montage de dossiers de demande de subventions européenne, nationale et régionale ainsi que le suivi des subventions obtenues, passé selon une procédure adaptée conformément aux articles L2123-1, R2123-1, L2125-1, R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du Code de la commande publique.

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 31 juillet 2020 à 12h (heure de Mayotte)

1. Organisme (acheteur, pouvoir adjudicateur)

Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte (CCI Mayotte)
Adresse : place Mariage – BP 635 – 97600 Mamoudzou, Mayotte
Siret 130 003 379 00018

Représentant du pouvoir adjudicateur : M. Mohamed ALI HAMID, Président de la CCI Mayotte.

Contact :
Mme Raïssana BACAR
E-mail : braïssa@mayotte.cci.fr
Tél : 02 69 61 04 26
Fax : 02 69 61 85 59

2. Objet et étendue de la consultation

Le présent marché concerne l'accompagnement dans le montage de dossiers de demande de subventions européenne, nationale et régionale ainsi que le suivi des subventions obtenues.

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

Le marché prend la forme **d'un accord-cadre à bons de commande avec un maximum estimé à cent trente mille euros (130 000€)** en application des articles L2125-1, R2162-1 à 6 et R2162-13 à 14 du Code de la commande publique.

La procédure concerne 4 lots :

Lot 1	Dossier de demande d'aide européenne de type FESI hors Interreg
Lot 2	Dossier de demande d'aide européenne Interreg
Lot 3	Dossiers répondant à des programmes gérés directement par la Commission européenne par l'intermédiaire de ses DG, des agences exécutives, des agences décentralisées, ou des agences nationales.
Lot 4	Dossiers de demande de financement Etat, Région, EPCI locaux, OPCO.

La CCI Mayotte retiendra un ou plusieurs candidats, chaque candidat pouvant répondre à un ou plusieurs lots, seul ou en groupement.

3. Définition des besoins et rédaction du cahier des charges

Le besoin à satisfaire est décrit dans le cahier des clauses particulières joint en annexe du présent règlement.

4. Procédure de consultation

Dossier de consultation

Les candidats prennent connaissance des caractéristiques du besoin faisant l'objet de la présente consultation via le dossier de consultation qui peut être téléchargé sur :

- le site de la CCI Mayotte : <https://www.mayotte.cci.fr/marches> .

Le dossier de consultation se compose des documents suivants :

- le présent règlement de consultation (RC) ;
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) ; et
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (2009).

Les demandes de précision sont à faire auprès de Mme Raïssana BACAR par courriel à l'adresse braissa@mayotte.cci.fr ou par téléphone au 02 69 6104 26.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 7 jours avant la limite de réception des offres. Le cas échéant, les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de candidature telles que prévues aux articles L2142-1, R2142-3, R2142-4 et R2143-3 du Code de la commande publique relatifs aux :

- renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise ;
- renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise ;
- renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponible sur le site www.economie.gouv.fr.

Les pièces de l'offre comprennent les pièces contractuelles telles qu'indiquées sur le cahier des clauses particulières joint au présent règlement.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

5. Transmission des offres

Sous peine d'irrecevabilité, les offres seront envoyées par voie électronique à l'adresse braissa@mayotte.cci.fr .

Les offres comprendront obligatoirement la proposition de prix et tous les renseignements que le candidat jugera utiles de transmettre à l'acheteur concernant les services.

Les offres mentionnent l'objet de la consultation et sont rédigées en langue française.

La durée de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

L'unité monétaire de paiement est l'euro. Les prix sont fixés hors TVA et TTC.

Les offres doivent être transmises avant le : vendredi 31 juillet 2020 à 12h00 (heure de Mayotte).

6. Critères d'attribution des offres

Le pouvoir adjudicateur prendra en compte les références et l'expertise des candidats dans le domaine, la qualité du mémoire technique, la méthodologie dans l'accompagnement de la CCI Mayotte que le candidat proposera ainsi que le prix.

La CCI Mayotte examine les offres des candidats au vu des critères de choix suivants :

1- Valeur technique (50%)

Expertise dans le domaine 20%

Qualité du mémoire technique.....10%

La méthodologie dans l'accompagnement de la CCI Mayotte 20%

2- Prix (50%).

7. Cofinancement de l'opération

Les dépenses relatives à l'exécution de ce marché notamment dans le cadre des demandes d'aides européennes pouvant être éligibles aux fonds européens, les soumissionnaires s'engagent à faire mention de l'intervention de l'Europe à chaque fois que la nécessité sera avérée.

8. Négociation

La CCI Mayotte peut négocier avec un ou plusieurs candidats dont l'offre lui a paru intéressante.

Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit par les candidats puis transmis à la CCI Mayotte.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. A cet effet, les aménagements apportés en cours de négociation au besoin initialement identifié sont communiqués à tous les candidats retenus pour négocier.

9. Sélection de l'offre

Après analyse des offres définitives, la CCI Mayotte sélectionne l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères énoncés précédemment et en tenant compte de leur ordre d'importance.

A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés par simple courrier ou courriel.

Le pouvoir adjudicateur effectue ses bons de commande conformément au bordereau des prix proposé par le titulaire du marché.

Le Représentant
du pouvoir adjudicateur

Mohamed ALI HAMID
Président de la CCI Mayotte

Le présent RC est complété de l'annexe suivant :
Cahier des Clauses Particulières